



2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Accueil de Loisirs

Mater, Primaire (mercredis et vacances)

Collégien (vacances)

MJC GRAND CHARRAN



Vacances

Automnes 2025
Fin d'année 2025
Hiver 2026
Printemps 2026
Été 2026

Du 20/10 au 31/10
Fermeture
Du 09/02 au 20/02
Du 07/04 au 17/04
Du 06/07 **au 31/08**

Dates d'inscription

Lundi 15 septembre

Lundi 12 janvier
Lundi 9 mars
Lundi 8 juin

Pour nous suivre
sur Facebook



61 avenue du Grand Charran
26000 Valence
04-75-43-69-94

accueil@mjc-grand-charran.net



1- Inscription



- Les réservations pour les vacances s'effectuent à la semaine. Elles commencent 4 semaines environ avant chaque vacances. Les réservations pour les mercredis de l'année scolaire sont à régler par trimestre 4 semaines avant le début de la période. Pour le règlement, nous acceptons les chèques bancaires, les chèques vacances, la CB et les espèces.
- Les inscriptions groupe maternel déjà adhérents se font par mail (accueil@mjc-grand-charran.net) le lundi **à partir de 14h** (voir dates page de garde), priorité à nos adhérents.
- Tous les autres groupes primaires et collégien et nouveaux maternels se font le lendemain, le mardi par mail **à partir de 14h** également,
- Les inscriptions se font par ordre chronologique de réception des mails reçus **à partir de 14h**.
- Un dossier administratif complet (valable 1 an) vous sera demandé lors de l'inscription: 1 fiche famille et 1 fiche sanitaire/autorisation par enfant inscrit à remplir sur place, la copie des vaccins ainsi que l'attestation CAF de Quotient Familial.

2 - Accueil loisirs maternel primaire et collégien

- Les menus de la semaine sont disponibles en scannant le QR code situé sur l'affiche rose de Terre de Cuisine, affichée sur le tableau blanc du Murier ou en scannant ce dernier en bas de la page.
- Le menu du jour est également noté sur ce tableau. Les programmes des vacances sont affichés sur les vitres de la porte d'entrée du Murier, sur le panneau d'affichage en face du bureau d'accueil, ainsi que sur la page Facebook de la MJC.
- L'accueil du matin des enfants s'effectue de 07h30 à 9h00 (10h pour les maternelles) ou de 13h00 à 13h30.
- Le repas du midi est fournis par la MJC. Il est livré en liaison froide par le traiteur Terre de Cuisine. La MJC propose des repas sans viande ou des repas classiques avec viande. Lors de sortie à la journée, un pique nique sera fourni par la MJC pour les enfants. Après le repas, les activités continuent suivant le programme. Le goûter est également fourni par la MJC.

Pour
découvrir
le menu





- L'accueil des parents se fait à partir de 11h30 à 12h00 ou de 17h00 jusqu'à 18h00 .
- Lors des sorties exceptionnelles nécessitant des frais supplémentaires (telles que les sorties au zoo, au Parc Spirou, à l'accrobranche ou toute autre activité similaire), un complément financier de 5 € par enfant sera demandé. Cette participation permet de couvrir une partie des coûts liés au transport, aux entrées ou aux activités spécifiques proposées lors de ces journées
- Si les enfants sont autorisés à venir/repartir seul ou accompagnés d'une tierce personne, précisez le à l'inscription (fiche d'autorisation à remplir) ou fournissez un document manuscrit/mail avec le nom et prénom de la personne venant le chercher. Cette personne devra nous présenter une pièce d'identité afin de vérifier.
- Avant 07h30 et après 18h00, l'accueil de loisirs n'est pas habilité, ni assuré pour accueillir les enfants (même si les animateurs sont présents avant, ils ne prendront pas en charge vos enfants).
- Les enfants devront avoir une tenue adaptée aux jeux en plein air et aux conditions météorologiques. Les jours de sorties, prévoir un sac à dos par enfant avec une gourde ou une bouteille d'eau.
- La MJC n'est pas habilitée à donner des médicaments aux enfants. Si votre enfant suit un traitement, il est obligatoire de nous fournir l'ordonnance et les boîtes de médicaments avec le nom et prénom inscrit dessus.
- Il est interdit d'apporter à l'accueil de loisirs de l'argent, téléphone portable ou jouets personnels. L'accueil de loisirs n'est pas responsable des affaires personnelles de votre enfant.
- Nous vous rappelons que le règlement des mercredis par trimestre ou période de vacances est à régler lors de l'inscription et que toute inscription est définitive (exception voir point N°4).
- Tous les programmes sont modulables, ils sont là pour vous donner une idée mais nous devons parfois nous adapter (temps, absences, ...).

3 - Tarifs



- **Pour les Mercredis :**

• Pour un QF < 175 €:	journée : 10.50 €	1/2 journée+repas: 9.50 €
• Pour un QF > 176 € et <359 €:	journée : 11.50 €	1/2 journée+repas: 10.50 €
• Pour un QF > 360 € et <564 €:	journée : 12.50€	1/2 journée+repas: 11.50 €
• Pour un QF > 565 € et <700 €:	journée : 13 €	1/2 journée+repas: 12 €
• Pour un QF > 701€ et <900 €:	journée : 14,00 €	1/2 journée+repas: 13 €
• Pour un QF > 901€ et <1050 €	journée : 14.50 €	1/2 journée+repas: 13.50 €
• Pour un QF > 1051€	journée : 15 €	1/2 journée+repas: 14 €

- **Pour les vacances : Forfait Semaine (1/2 journée seulement pour les maternelles)**

• Pour un QF < 175 €:	56 €	1/2 journée sans repas : 31 €
• Pour un QF > 176 € et <359 €:	62.50 €	1/2 journée sans repas : 37.50 €
• Pour un QF > 360 € et <564 €:	68 €	1/2 journée sans repas : 43 €
• Pour un QF > 565 € et <700 €:	72 €	1/2 journée sans repas : 47 €
• Pour un QF > 701€ et <900 €:	75 €	1/2 journée sans repas : 50 €
• Pour un QF > 901€ et <1050 €	80 €	1/2 journée sans repas : 55 €
• Pour un QF > 1051€	85 €	1/2 journée sans repas : 60 €



4 - Annulation et remboursement

- Aucun remboursement n'est possible sauf pour les situations suivantes:
 - Maladie: Sur présentation d'un certificat médical de plus de 3 jours et uniquement dans ce cas, nous vous remboursons partiellement. En effet, le prix du repas est retenu (4,96 €) commande faite une semaine à l'avance.
 - Changement professionnel : Sur présentation d'une attestation d'employeur, nous vous remboursons partiellement. En effet, le prix du repas est retenu (4,96 €) commande faite une semaine à l'avance.
 - Vous devez nous informer 8 jours calendaires avant le mercredi ou la semaine réservée pour une annulation complète.

DATE:...../...../.....

SIGNATURE:

